

# L'édito

## La lettre du SMICTOM

n°10

Madame, Monsieur,

Ce nouvel édito va compléter votre information concernant la vie du SMICTOM tout en vous rappelant des consignes pour devenir meilleur trieur de vos déchets.

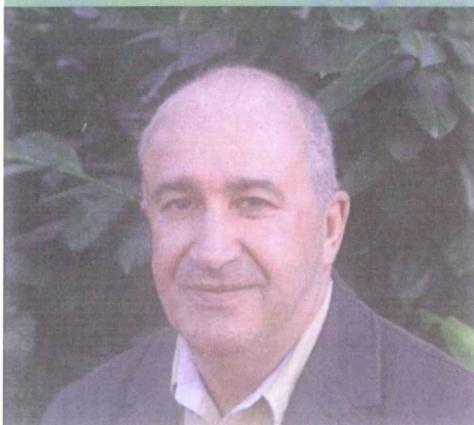
Suite à de nouvelles normes concernant les déchèteries et les plates-formes de déchets verts, nous avons lancé une étude d'optimisation et de rationalisation de ces sites sur le territoire du SMICTOM de Sologne.

Les élus, le personnel administratif et technique de notre collectivité s'attachent à vous rendre le meilleur service possible à un coût maîtrisé.

A chacun d'entre nous d'être éco-citoyen, nous laisserons ainsi aux générations futures une planète où il fera bon vivre.

Bien Amicalement

J.-M. DEZELU,  
Président du SMICTOM  
de Sologne



Nouvelles consignes de tri :

## Tous les PAPIERS se TRIENT et se RECYCLENT !

Annuaire, cahiers, catalogues, courriers, enveloppes, journaux, lettres, livres, magazines, publicités, prospectus ont dorénavant leur place dans la colonne d'apport volontaire de votre commune.



### Tous les papiers se recyclent



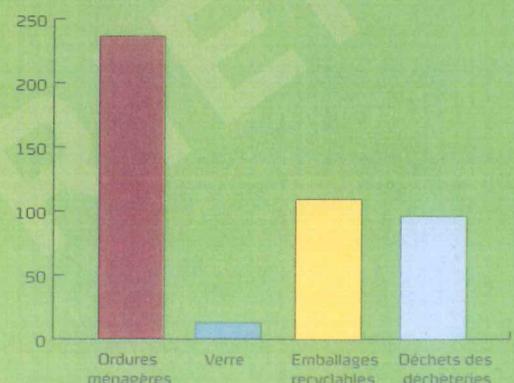
**Exceptés :** les papiers souillés (qui ont été en contact avec des aliments) et les papiers spéciaux (papier carbone, papier Kraft, papier aluminium, papier sulfuré, papier photo, papier peint, mouchoir en papier...)

## POURQUOI TRIER ?



**1.** Pour maîtriser les coûts, les recyclables coûtant moins cher à traiter que les ordures ménagères.

**2.** Pour éviter le gaspillage de matières premières : le verre et les métaux se recyclent à 100% et à l'infini. Les autres matériaux se recyclent plusieurs fois. Tout cela permet d'économiser de la matière, de l'énergie et de l'eau.

 €/tonne **COÛT À LA TONNE**


# Le TRI : MODE d'EMPLOI

Trier est une manière directe, simple et efficace d'agir pour notre environnement.  
Il faut strictement respecter les consignes de tri.



## EMBALLAGES MENAGERS

Cartons, briques alimentaires, boîtes de conserve, aérosols, canettes métalliques, bouteilles en plastique (bouteilles d'eau, de lait et de produits d'entretien, flacons de gel douche et shampoing).



Les emballages recyclables sont à déposer dans le bac jaune en VRAC, en ayant pris soin de les vider.



### RAPPEL :

Ne mettez pas les emballages recyclables dans des sacs poubelles. Ils seront refusés sur le tapis de la chaîne de tri.

Les objets en plastique ne sont pas des emballages.  
Déposez-les dans le bac bordeaux à ordures ménagères.



## VERRE

Pots et bocaux, bouteilles en verre.

Merci de retirer les bouchons et les couvercles !!!



# ATTENTION aux IDÉES REÇUES

Afin de bien recycler, merci de ne déposer ces déchets ni dans votre bac à couvercle jaune ni dans les colonnes papier et verre mais dans le bac des déchets ménagers (bac à couvercle bordeaux).



Les sacs et les films plastiques

Les blisters et les suremballages plastiques



Les enveloppes Kraft (les autres enveloppes, même à fenêtre, sont recyclables)



Les pots de yaourt et les pots de crème



Les barquettes et gobelets en plastique



Les barquettes en polystyrène



La vaisselle cassée

## LES MÉDICAMENTS

**CYCLAMED**

**JE RAPPORTE MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS À MON PHARMACIEN**

**PÉRIMÉS OU NON, MÊME S'IL EN RESTE TRÈS PEU...**

- sirops, solutions...
- comprimés, gélules, poudres...
- aérosols, sprays...
- suppositoires, ovules...
- pommades, crèmes, gels...

rendez-vous sur [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

## LES TEXTILES

**TOI AUSSI, TU TE RECYCLES ?**

**TOUS les textiles et chaussures, même usés ou déchirés, ont de l'avenir : TRIONS-LES !**

Vos textiles, linge et chaussures peuvent avoir une seconde vie. Déposez-les dans un point apport, ils pourront être recyclés ou portés à nouveau !

Trouvez le point d'apport le plus proche de chez vous sur [www.lafibredutri.fr](http://www.lafibredutri.fr)

Textile • Linge • Chaussure • Eco TLC

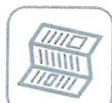
Ce réalisé est présent sur tous les points d'apport participatifs

# Les CONSIGNES de TRI en DÉCHÈTERIE

## DÉCHETS ACCEPTÉS



PILES ET ACCUMULATEURS



PAPIERS



CARTOUCHES ENCRE



BATTERIES



VERRES



TEXTILES



HUILES DE VIDANGE



HUILES DE FRITURES



DÉCHETS DANGEREUX

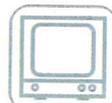
Appareils électriques et électronique (DEEE)



DEEE



PETITS APPAREILS



ÉCRANS



RÉFRIGÉRATEURS



BOIS



DÉCHETS VERTS



MÉTAUX



TOUT-VENANT



CARTONS



AMEUBLEMENT

## DÉCHETS REFUSÉS

Ordures ménagères, cadavres d'animaux, produits explosifs, déchets médicaux, bouteilles de gaz, extincteurs, matériaux amiantés.

Liste non exhaustive pouvant varier selon la législation en vigueur.

## HORAIRES D'OUVERTURES DES DÉCHÈTERIES

COMMUNES	HIVER	ÉTÉ
LAMOTTE-BEUVRON	LUNDI MARDI VENDREDI SAMEDI	13h30 à 17h30 8h à 12h et 13h30 à 17h30 13h30 à 17h30 8h à 12h et 13h30 à 17h30
SALBRIS	Du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03 LUNDI - MARDI - VENDREDI - SAMEDI 8h à 12h30 et 13h30 à 17h15	Du 1 <sup>er</sup> /04 au 31/10 LUNDI - MARDI - VENDREDI - SAMEDI 8h à 12h30 et 13h30 à 18h
MENESTREAU EN VILLETTE	Du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03 LUNDI 14h à 17h SAMEDI 14h à 17h	Du 1 <sup>er</sup> /04 au 31/10 LUNDI et MERCREDI 14h à 17h SAMEDI 14h à 17h
MARCILLY EN VILLETTE	Du 1 <sup>er</sup> /10 au 31/03 MERCREDI 13h30 à 17h SAMEDI 8h à 12h	Du 1 <sup>er</sup> /04 au 30/09 MERCREDI 14h à 17h30 SAMEDI 8h à 12h
SELLES SAINT DENIS	Du 1 <sup>er</sup> /11 au 28/02 LUNDI et VENDREDI 14h à 17h30 SAMEDI 8h30 à 12h	Du 1 <sup>er</sup> /03 au 31/10 LUNDI et VENDREDI 14h à 18h SAMEDI 8h30 à 12h
LA FERTE-IMBAULT	LUNDI 8h30 à 12h - SAMEDI 8h30 à 12h	
THEILLAY	LUNDI 14h15 à 17h15 - SAMEDI 8h15 à 11h45	
SOUESMES	LUNDI 8h à 12h - SAMEDI 9h à 12h et 14h à 17h	
LA FERTE ST AUBIN	Du 1 <sup>er</sup> /11 au 31/03 LUNDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h JEUDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h VENDREDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h SAMEDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h	Du 1 <sup>er</sup> /04 au 31/10 LUNDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h45 JEUDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h45 VENDREDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h45 SAMEDI 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h45
NEUNG SUR BEUVRON **	MARDI 14h à 17h30 - JEUDI 14h à 17h30 - SAMEDI 14h à 17h	

\*\* Uniquement pour les habitants de La Marolle en Sologne et La Ferté Beauharnais